

BVGer E-5572/2019 vom 27. März 2020

Bundesverwaltungsgericht, 2020-03-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-5572_2019

FR: TAF E-5572/2019 du 27 mars 2020

IT: TAF E-5572/2019 del 27 marzo 2020

Regeste

Asile et renvoi (demande multiple/réexamen)

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

La demande d'assistance judiciaire totale est rejetée.

E. 3

Les frais de procédure, d'un montant de 750 francs, sont mis à la charge du recourant. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 4

Le présent arrêt est adressé à la mandataire du recourant, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Anne-Laure Sautaux
Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.